

**Procès-verbal du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 MARS 2022 A 14H30**

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A la Communauté de communes de l'île d'Oléron, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, à quatorze heures et trente minutes, Monsieur Michel Parent, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 11 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 11 mars 2022

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

Présents : BENITO GARCIA Richard, BRECHKOFF Thibault, CHARTIER Chantal, CHEVRIER Philippe, COIFFÉ Luc, DELISEE Martine, FERREIRA François, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GAZEU Patrick, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, LIVENAIIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés :

BOUGNARD Valérie,

DELHUMEAU-JAUD Fabienne, pouvoir à Adrien Mazerat

GUILBERT Éric, pouvoir à Luc Coiffé

MORANDEAU Yannick,

ROBILLARD Patrice, pouvoir à Chantal Chartier

CLERGET Jean-Marie,

GENDRE Grégory,

JOYEUX Nathalie,

RAYNAL Philippe,

SUEUR Christophe, pouvoir à Martine Délisée

Ordre du jour :

1.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JANVIER 2022.....	2
2.	DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022.....	2
3.	ADOPTON DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.....	4
4.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DE CESSION DES LOTS DES ZAE.....	4
5.	DEPLACEMENTS – ADHESION A AGIR, LE TRANSPORT PUBLIC INDEPENDANT.....	5
6.	ROD – MISE EN PLACE DU LABEL ECONOMIE CIRCULAIRE.....	6
7.	AMELIORATION DE L’HABITAT PRIVE – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2022 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS ET NON MANDATEES.....	6

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JANVIER 2022

Document joint en annexe

Le procès-verbal est adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

Pas d’observation.

Arrivée de Monsieur Philippe Raynal.

Monsieur Parent propose de visionner en préambule au débat des orientations budgétaires un diaporama des actions réalisées par la Communauté de communes durant l’année 2021.

Présentation jointe en annexe

2. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, l’article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d’un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l’examen de celui-ci.

Les articles 8 et 20 l’ordonnance n° 2005 – 1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l’amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, ajoutent que **le président présente lors du DOB les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Afin de pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. À cet effet, conformément aux dispositions des articles L. 2121-12, L. 3121-19 et L. 4132-18 du code général des collectivités territoriales, **les élus communautaires sont destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse.**

A l’issue de la présentation, le conseil communautaire à l’unanimité des membres et représentés approuve la tenue du débat des orientations budgétaires de l’exercice 2022 conformément à la circulaire préfectorale du 10 décembre 2015.

Rapport joint en annexe

Le Président donne la parole à Joseph Hughes, directeur général des services, qui présente le diaporama. Mme Sylvie Frougier demande si les fonds de concours aux communes sont prévus au budget. Monsieur Hughes répond affirmativement dans la partie investissements.

Dans la partie des investissements, Monsieur Hughes répond que le P.A.P.I. (programme d'action de prévention contre les inondations) se décline par des études et des travaux.

Monsieur Philippe Raynal demande si toutes les compétences de la Communauté de communes sont présentées dans ce budget.

Monsieur Hughes précise qu'il s'agit ici du budget principal de la Communauté de communes, qui détient en tout 9 budgets (régie déchets, régie des musées, énergie renouvelable...) qui sont abordés plus loin dans la présentation.

Le Président informe que la Communauté de communes dispose d'une politique fiscale très basse par rapport aux autres Communautés de communes littorales de la Nouvelle-Aquitaine ; il précise que les élus se sont engagés pour répondre aux besoins du territoire et de la population à travers le programme Oléron 2035. Il ajoute que la principale ressource fiscale de la Communauté de communes sera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Aux vues des simulations présentées, il estime qu'une augmentation de la fiscalité n'aura pas un impact significatif sur les habitants de résidence secondaire. Il précise que la Communauté de communes n'a pas augmenté sa fiscalité depuis 2017 et propose une augmentation minimale de 2%.

Madame Marie-Josée Villautreix dit que la Communauté de communes s'est dotée d'un beau programme cohérent qui doit être financé par une augmentation de la fiscalité de 2 à 3%.

Monsieur Joseph Huot rappelle que les habitants sont en attente de projets notamment en matière d'aménagement du littoral et que la Communauté de communes doit en avoir les moyens.

Madame Dominique Rabelle dit que la commune de St-Georges d'Oléron est aussi contrainte d'augmenter la part communale au regard de l'augmentation des coûts de fonctionnement avec la hausse du carburant. Elle ajoute que chaque ménage est confronté à ces augmentations et qu'elle est pessimiste ; elle souhaite que soit aussi abordée la nécessaire sobriété, pour diminuer les coûts de fonctionnement des collectivités, par un engagement dans la baisse des frais de chauffage par exemple.

Monsieur Parent précise que l'augmentation de la fiscalité touchera surtout les habitants de résidence secondaire avec une augmentation maîtrisée d'ici à 2025.

Monsieur Philippe Raynal dit se retrouver dans les préoccupations évoquées et estime qu'avec 4 millions d'euros de résultat, la Communauté de communes est largement excédentaire ; il dit vouloir donner une autre image que participer à cette inflation des coûts.

Madame Marie-Josée Villautreix rappelle qu'il s'agit de financer les projets à venir.

Monsieur Hughes informe que la Communauté de communes a contracté un emprunt de 5 millions en 2021 et que la Communauté de communes doit avoir une réaction modérée pour disposer en 2023 d'une marge d'action.

Madame Micheline Humbert dit que les élus sont désignés pour investir dans des projets pour le territoire. Elle rappelle aussi que la Communauté de communes finance des actions qui n'ont pas besoin d'être prises en charge par les communes.

Le Président indique qu'il demandera aux services de la Communauté de communes de préparer un budget avec 2% d'augmentation de la fiscalité.

Sur le budget de la Régie Oléron Déchets, madame Marie-Josée Villautreix indique que la redevance incitative présente déjà des résultats positifs par l'augmentation du volume de déchets triés.

Madame Vitet informe que le président du SIL (syndicat intercommunautaire du littoral, gestionnaire de l'incinérateur d'Echillais) met en doute ces bons résultats. Elle lui rappelle que les efforts des habitants de l'île d'Oléron sont réels et que le tri est bien fait.

Monsieur Hughes précise que le montant de la redevance de base n'a pas augmenté depuis 2014 et que la cotisation au SIL va baisser.

3. ADOPTON DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la CDC Oléron a délibéré le 8 juillet 2021 (n°43) afin d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature. Ce R.B.F. doit notamment préciser : L'organisation de la gestion comptable et financière de l'EPCI, des modalités d'information du Conseil Communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le R.B.F. joint en annexe et qui est proposé d'adopter reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ; il précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Ce R.B.F. s'articule autour des points suivants :

I/. Le Budget : un acte politique : La segmentation budgétaire de la CdC qui permet de présenter de manière transparente les crédits et de mieux identifier les politiques menées.

II/. Exécution budgétaire : Une description des différentes étapes du cycle de l'exécution budgétaire des crédits, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par l'E.P.C.I. (établissement de coopération intercommunale) jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public est présentée dans le R.B.F.

Au regard de l'obligation faite à l'ordonnateur de tenir une comptabilité d'engagement, un développement particulier est effectué dans le R.B.F. sur la notion d'engagement comptable et les différentes procédures applicables.

III/. Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année : Afin de valoriser le patrimoine de l'E.P.C.I. et de s'assurer de la détermination la plus exacte possible des résultats financiers de la collectivité, des opérations spécifiques doivent être réalisées.

Elles obéissent à des règles précisées dans la nomenclature budgétaire et comptable applicable à la Communauté de communes et constituent des dépenses obligatoires pour ce qui relève de la gestion du patrimoine (dotations aux amortissements) et de la constitution des provisions.

IV/. La gestion de la dette : Indispensable à la couverture d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement, le recours à l'emprunt est encadré par des règles précises.

Il relève de la compétence du Conseil Communautaire, qui, cependant, peut décider de la déléguer au Président.

Pour conclure, ce R.B.F. est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la Communauté de communes dans l'exercice de leurs missions respectives.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe à la présente délibération.

Pas d'observation.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISE A JOUR DE LA TARIFICATION DE CESSION DES LOTS DES ZAE

Fort de sa compétence Développement Economique, la communauté de communes assure actuellement la commercialisation de lots destinés à accueillir des entreprises artisanales sur différentes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.) du territoire :

- ZAE Les Seizins, commune de Saint-Denis-d'Oléron
- ZAE Les 4 Moulins, commune de Saint-Georges-d'Oléron
- ZAE Le Perrotin, commune de Saint-Pierre-d'Oléron

Les règlements de lotissement de ces ZAE sont en cours d'évolution pour apporter des réponses adaptées aux différentes problématiques identifiées (artificialisation des sols, nappes d'eau affleurantes, inondations sur points bas...) et conduisent à réinterroger la gestion du pluvial sur les espaces voirie, stationnement, espaces verts...

Suite au travail engagé par le Bureau d'Etude « Hydraulique Environnement » pour programmer de nouveaux aménagements permettant d'assurer une meilleure gestion du pluvial et prévenir les risques identifiés, les membres de la commission Développement Économique ont approuvé les principes suivants en commission du 07 janvier 2022 :

ZAE	Modifications impactant les surfaces cessibles
ZAE Les Seizins	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait du lot 14 de la commercialisation (527m²). - Pas de modification de surface des lots vendus.
ZAE Les 4 Moulins	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait de 25% de surfaces cessibles sur la totalité de la zone au profit d'espaces publics paysagers permettant la gestion des eaux de pluie - Redécoupage des lots non vendus à venir
ZAE Le Perrotin	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de changements

L'ensemble de ces modifications de périmètres et travaux d'aménagements conduisent la communauté de communes à définir une nouvelle politique tarifaire pour la cession des lots des différentes ZAE.

Les nouveaux coûts de cession proposés sont les suivants :

ZAE	Tarif € HT / m ²
ZAE Les Seizins	63€
ZAE Les 4 Moulins	73 €
ZAE Le Perrotin	67€

Attention : l'ensemble des lots déjà en cours de commercialisation ou ayant reçu un avis favorable de la commission Développement Economique avant le 07/01/22 restent sur les tarifs fixés précédemment.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 7 janvier 2022,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés **FIXE** les tarifs tels que proposés dans la présente délibération,
AUTORISE le Président à signer les documents contractuels de cession des terrains sur cette base tarifaire.

Pas d'observation.

5. DEPLACEMENTS – ADHESION A AGIR, LE TRANSPORT PUBLIC INDEPENDANT

« AGIR, le transport public indépendant » est une association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport. Agir réunit 250 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;

Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne.

Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs.

La cotisation d'adhésion à AGIR pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 est de 2000 € HT, soit 2400 € TTC.

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron à AGIR et délègue au président son renouvellement les années suivantes
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pas d'observation.

6. ROD – MISE EN PLACE DU LABEL ECONOMIE CIRCULAIRE

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 Mai 2019 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024,

Vu la feuille de route Oléron 2035 adoptée le 25 mars 2021,

Vu la délibération du 18 novembre 2021 validant la mise en place du label Economie Circulaire, désignant Mme Villautreix élue référente et autorisant le président à désigner un groupe de travail,

La communauté de communes souhaite poursuivre ses engagements en matière de transition écologique par l'obtention du Label Economie Circulaire attribué par l'ADEME aux collectivités qui présentent un territoire favorisant cette dynamique.

L'ADEME propose un accompagnement individuel de la collectivité sur l'engagement qu'elle porte en matière d'économie circulaire au travers de cette démarche.

Un groupe de travail constitué de techniciens et d'élus, coordonné par la Régie Oléron Déchets, est à créer.

Afin d'accompagner Mme Villautreix dans les réunions du groupe de travail, un élu du conseil communautaire doit être désigné.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNER Madame Micheline Humbert pour participer aux réunions du groupe de travail aux côtés de la Vice-Présidente.

Pas d'observation.

7. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – RATTACHEMENT DES CREDITS AU BUDGET 2022 DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS ET NON MANDATEES

Annule et remplace la DCC n° 28 du 27/01/2022 => pour réintégrer 3 dossiers non soldés.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron le 18 décembre 2019 ;

Vu le protocole d'accord du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'Île d'Oléron ;

Vu les décisions prises par l'Agence Nationale de l'Habitat ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'Île d'Oléron ;

Vu le règlement des aides à l'habitat 2019 de la CCIO adopté par délibération du 30 janvier 2019 ;

Vu le règlement des aides à l'habitat 2020 de la CCIO adopté par délibération du 29 janvier 2020 ;

Vu le règlement des aides à l'habitat 2021 de la CCIO adopté par délibération du 28 janvier 2021 ;

Vu les subventions accordées dans ce cadre et pour lesquelles des délibérations ont été prises et dont les paiements n'ont pas encore été effectués,

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le rattachement des crédits nécessaires au budget 2022,**

AUTORISE le président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides,

Propriétaires Occupants :

N° dossier	Délibération	Bénéficiaire	Commune	Subvention accordée	Nature du projet
1/19-PO	DBC 2 du 16/01/19	DECROIX Thierry et Anita	SAINT GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique + Adaptation
2/19-PO	DBC 2 du 16/01/19	DANDONNEAU Serge	DOLUS D'OLERON	500 €	Adaptation
25/19-PO	DBC 2 du 07/05/19	BOVO Ginette	SAINT GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
53/19-PO	DBC 1 du 28/08/19	DELACOURTE Eric et Claudine	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	500 €	Adaptation
67/19-PO	DBC 2 du 18/09/19	DELAYEN Jeannine	SAINT-DENIS D'OLERON	500 €	Adaptation
78/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	PIGEAUD Gilles	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
79/19-PO	DBC 1 du 16/10/19	PENCHAUD André et Solange	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
88/19-PO	DBC 2 du 11/12/19	BOSI Alain et Marie France	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
Sous-Total 2019				5 500 €	
02/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	LE GUERN Jean-Louis	SAINT-PIERRE D'OLERON	2 000 €	
08/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	SAUDUSSE Marie Nadine	LA CHATAIGNERAIE	1 000 €	Performance énergétique
11/20-PO	DBC 2 du 11/03/20	NORMANDIN Sylviane	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	Adaptation
23/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	CARCELLER Joël et Françoise	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
27/20-PO	DBC 2 du 08/04/20	ALBERTELLI Solène et HORTHENSE Yannick	LA BREE-LES-BAINS	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
39/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROBERT Dominique	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	
40/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	LUCAS Valérie et TRIBOUART Anne	PARIS	800 €	Chauffe-eau Solaire
41/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	ROY Vincent	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique + Adaptation
43/20-PO	DCC 23 du 30/07/20	PROMPT Géraldine	LE CHATEAU D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
49/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	GUERIT Marie-Thérèse	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique + Adaptation
52/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	LEGOGUELIN François et Carole	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Performance énergétique
53/20-PO	DBC 6 du 17/09/20	MAINGUET Dominique et GUERIN Sylvie	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Performance énergétique
73/20-PO	DBC du 10/12/20	PERROCHEAU Mathieu et Mme MAURAT Mélissa	DOLUS D'OLERON	500 €	Performance énergétique
75/20-PO	DBC du 10/12/20	JOSSE Jocelyne	SAINT-PIERRE D'OLERON	1 000 €	
77/20-PO	DBC du 10/12/20	GERMANAUD Pauline et PELLETIER Pierre Adrien	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	
82/20-PO	DBC du 10/12/20	D'HEILLY Marion et François Xavier	LE CHATEAU D'OLERON	500 €	Performance énergétique
83/20-PO	DBC du 10/12/20	FORGEON André et Fatima	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
85/20-PO	DBC du 10/12/20	POCHARD Elise et BARBEREAU Samuel	LE GRAND-VILLAGE PLAGES	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
Sous-Total 2020				19 100 €	

01/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	GENEAU Valérie	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
02/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	KASKO Yassine	SAINT-PIERRE-D'OLERON	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
03/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	PLANTIER Agathe	SAINT-GEORGES D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
07/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	THOMAZEAU Jean-Louis et Martine	LE GRAND-VILLAGE PLAGES	1 000 €	Performance énergétique
08/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	CIPERRE Catherine	LE CHÂTEAU	1 000 €	Performance énergétique
11/21-PO	BC 1 du 21/01/2021	MOREAU Vanessa	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
15/21-PO	BC du 18/02/2021	BREAU Daniel	LE CHÂTEAU	500 €	Adaptation
16/21-PO	BC du 18/02/2021	BENYETA Jacques	LE CHÂTEAU	1 490 €	Performance énergétique
17/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	LORANG Olivier	LE CHÂTEAU	1 000 €	Performance énergétique
20/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	FRANCOIS Lorale et Romane	DOLUS D'OLERON	5 500 €	Accession à la propriété + Performance énergétique + Habitat Insalubre
22/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	GANTHY Nicolas	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
25/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	LE BORGNE Jean-Louis et Françoise	DOLUS D'OLERON	500 €	Performance énergétique
26/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	LE MELLAY Laurent	DOLUS D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
29/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	BOUSQUET Michèle	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
30/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	MELONI Patrick et Marie- Claude	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
31/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	AUBIN Noella	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 378 €	Performance énergétique
32/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	MOUHE Baptiste et NA- MOUHE Youna	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 565 €	Performance énergétique
33/21-PO	BC 1 du 08/04/2021	RICOU Jérémy et GAILLAT Cloé	LE CHÂTEAU	500 €	Performance énergétique
34/21-PO	BC 4 du 27/05/2021	HECQ Christophe	SAINT-DENIS D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
36/21-PO	BC 4 du 27/05/2021	BLONDEL Raymonde	LE CHÂTEAU	1 500 €	Performance énergétique + Habitat Insalubre
38/21-PO	BC 4 du 27/05/2021	FAUVEAU Patrice	DOLUS D'OLERON	500 €	Performance énergétique
40/21-PO	BC 4 du 27/05/2021	ROCHE Dominique Philippe	SAINT-GEORGES D'OLERON	2 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
44/21-PO	BC 2 du 17/06/2021	LE BRAS Loïc	SAINT-PIERRE-D'OLERON	980 €	Performance énergétique
45/21-PO	BC 2 du 17/06/2021	CARDON Annie	SAINT-PIERRE-D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
46/21-PO	BC 2 du 17/06/2021	FOUQUET Marie-Thérèse	LE GRAND-VILLAGE PLAGES	2 000 €	Performance énergétique
48/21-PO	BC 2 du 17/06/2021	BRANCQ Alberte	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
50/21-PO	BC du 01/07/2021	EVEILLE Joël et Maryse	SAINT-GEORGES D'OLERON	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
51/21-PO	BC du 01/07/2021	COUSSY Julien et LE RIBAUTL Camille	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
53/21-PO	BC du 01/07/2021	DELUGIN Max	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
55/21-PO	BC du 01/07/2021	LAZARE Josette	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Adaptation
56/21-PO	BC du 01/07/2021	DELAVOIS Huguette	SAINT-GEORGES D'OLERON	2 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire

57/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	BOUOUDEN Cédric et RIFFAUD Céline	LE CHÂTEAU	1 000 €	Performance énergétique
58/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	BARBREAU Michel	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
60/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	GUYOT Didier	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Performance énergétique
61/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	MATHIEU Michel	DOLUS D'OLERON	800 €	Chauffe-eau Solaire
62/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	CALOY Laurence	SAINT-PIERRE-D'OLERON	2 000 €	Performance énergétique
63/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	LAJOIE Bruno	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
65/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	DOIGNON Pierre et Karoll	LE CHÂTEAU	5 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
66/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	BLANCHARD Anita	LE CHÂTEAU	1 000 €	Performance énergétique
67/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	DEBLOCK Isabelle	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
68/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	PAYRAUD Jeff et Jenny	LE CHÂTEAU	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
69/21-PO	BC 3 du 22/07/2021	AUZEPY Marie-France	DOLUS D'OLERON	2 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
70/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	DUPUY Jean-Jacques	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
71/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	CAPMAS Julien	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 452 €	Performance énergétique
72/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	GUILBAUD Sandrine	SAINT-GEORGES D'OLERON	500 €	Performance énergétique
73/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	LARCADE Arnaud et Elphie	LE CHÂTEAU	5 300 €	Accession à la propriété + Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
74/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	ARDANUY Nadège	LE CHÂTEAU	1 500 €	Performance énergétique
75/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	BRUNEREAU Claude et Véronique	LE CHÂTEAU	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
76/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	FOURMY Sophie	LE CHÂTEAU	4 000 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
78/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	VERMANDE Capucine	LE CHÂTEAU	3 500 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
79/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	RYCKEBUSCH Dominique	DOLUS D'OLERON	1 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
80/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	BONDON Jean- Christophe	DOLUS D'OLERON	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
81/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	TRICHARD Hélène	SAINT-GEORGES D'OLERON	2 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
83/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	COUSSY Colette	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
84/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	GUILLONEAU Claude	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
85/21-PO	BC 2 du 04/11/2021	EHRSTRÖM Dag	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 190 €	Performance énergétique
86/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	GAITAUD Marcelle	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 500 €	Performance énergétique + Adaptation
87/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	GOUHIER Patrick et Danielle	DOLUS D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique
88/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	DOUGE Manon et HUGUET Jean-Rémy	LE CHÂTEAU	3 500 €	Accession à la propriété + Performance énergétique
89/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	FRAINEAU Jean-Guy	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
90/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	BASSET Jean-Alain	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Adaptation
91/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	GIEN Nicole	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 000 €	Performance énergétique

92/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	BERTRAND Jean-Claude	LE CHÂTEAU	1 000 €	Performance énergétique
93/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	BONNEAU Jean-Luc	SAINT-TROJAN-LES-BAINS	500 €	Adaptation
94/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	PREAUCHAT Guylaine	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 800 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
95/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	MOURA Jordan et VINET Launa	SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 300 €	Performance énergétique + Chauffe-eau Solaire
96/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	SULBERT Véronique	SAINT-PIERRE-D'OLERON	500 €	Performance énergétique
97/21-PO	BC 1 du 09/12/2021	CABANNES Joëlle	DOLUS D'OLERON	1 500 €	Performance énergétique
Sous-Total 2021				102 955 €	

Propriétaires Bailleurs :

N° dossier	Délibération	Bénéficiaire	Commune	Subvention	Nature de la subvention
02/19-PB	DBC du 06/03/19	Société Foncière d'Habitat et Humanisme	SAINT GEORGES D'OLERON	20 639 €	4 Locatifs Très social
04/19-PB	DBC 3 du 03/07/2019	PACULL Christophe	LE CHATEAU D'OLERON	6 831 €	1 Locatif Intermédiaire
Sous-Total 2019				27 470 €	
01/21-PB	DBC 3 du 18/02/21	SCI Le Moulin de la Poyade	SAINT-PIERRE D'OLERON	4 831 €	1 Locatif Social
02/21-PB	DBC 4 du 27/05/21	AUBRIERE Yannick	DOLUS D'OLERON	1 500 €	1 Locatif Social
03/21-PB	DBC 2 du 17/06/2021	CHEMIN Philippe	SAINT-PIERRE D'OLERON	500 €	1 Prime IML
04/21-PB	BC 1 du 09/12/2021	GILLIES Béatrice	SAINT-DENIS D'OLERON	500 €	1 Prime IML
Sous-Total 2021				7 331 €	
TOTAL DES REPORTS VERS LE BUDGET 2022				134 886 €	

Pas d'observation.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Président propose que la Communauté de communes détermine une participation pour l'accueil des Ukrainiens.

Madame Dominique Rabelle informe que le département va accueillir prochainement 2000 Ukrainiens soit 13 par EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Elle dit que le centre sportif de Boyardville pourrait proposer une partie des bâtiments. Elle rappelle qu'il existe une plateforme sur internet pour proposer des solutions d'hébergement et que toutes les informations utiles sont sur le site de la préfecture.

Madame Marie-Josée Villautreix met en garde contre les hébergements proposés uniquement jusqu'au mois de juin.

Madame Sylvie Frougier rappelle que l'État avait consacré une enveloppe pour l'accueil des Syriens.

Monsieur Bruno Gaillot dit que la commune de St-Trojan a pu récolter 13 m³ de dons pour la Protection civile.

Monsieur Michel Parent propose de réserver sur le budget de la Communauté de communes une enveloppe de 10000 euros pour organiser l'accueil des Ukrainiens sur l'île d'Oléron.

2/ Monsieur Richard Benito Garcia demande pourquoi la Communauté de communes ne s'est pas prononcée sur le projet d'extraction de granulats au large de Chassiron.

Le Président répond que la Communauté de communes a jusqu'au 8 avril.

Monsieur Joseph Huot regrette que très peu de personne se soit déplacé pendant l'enquête publique.

Fin de la séance à 17h00
